

Ouverture de la séance à
20 h 30

Présents :

**Martine AMESLANT -
Philippe ANDRÉ - Jean-
Pierre BRAUD - Sébastien
BROUSSARD - Anne-Marie
DUMAS - Yannick FABRE -
Patrick FRAISSE - Mireille
GARDES SAINT-PAUL -
Philippe LASSEYTE -
Nicolas-LOUBIER -
Christophe PIGNOL -
Liliane REBOUL - Claude
SOLIGNAC - Axel
BONHOMME – Kevin
RANC**

Excusées : **Sonia**

CHATEAUNEUF
représentée par **Mireille
GARDES SAINT-PAUL -
Robert HEUZÉ représenté
par M. Sébastien
BROUSSARD - Marie-
Christine AUJOULAT
représentée par Jean
Pierre BRAUD**

Secrétaire de séance :

Sébastien BROUSSARD

Fin de séance :

Compte rendu du conseil municipal du 18 décembre 2020

Table des matières

1.....Ordre du jour
Approbation du compte rendu du CM du 19 novembre 2020

1- Budget Commune 2020 -Décision modificative N°1
2- Fond de concours SDEE pour extension de réseau électrique
(construction maisons Barlet et Loubat)
3- Convention constitutive du groupement de commandes pour les travaux
de voirie
4- Convention de fourniture d'eau par la commune de Saint Paul le Froid
5- Proposition d'acquisition de la « maison Bacon », route de Grandrieu, à
Chambon le Château
6- Demande d'acquisition de terrain par Messieurs Venet Clément et
Lahondès JérémY
7- Nouvelle présentation du projet photovo ltaïque et demande de
subventions
8- Cession de voirie communale Mme Moulin – annulation délibération du
23/09/2020
9- Proposition d'adoption d'un blason pour la commune nouvelle de Bel-Air-
Val-d'Ance

2..... Questions diverses

Questions diverses :

- Demande de concession cimetière Saint Symphorien
- Rapport suite visite des locaux du bâtiment de la poste à Chambon le
Château

Ordre du jour :

Approbation du compte rendu du CM du 19 novembre 2020

1-DM N° 1 Budget Eau et Assainissement – dépenses- FONCTIONNEMENT

la décision modificative suivante est **ADOPTÉE** à l'unanimité, des membres présents et
représentés.

Sens	Chapitre	Art	Nature	Montant
Dépenses	011	61523	Réseaux	+ 1 400.00
		617	Etudes et recherches	- 1 500.00
		618	Divers	1 500.00
	012	6411	Salaires	- 1 400.00

DM N° 1 Budget commune – INVESTISSEMENT :

la décision modificative suivante est **ADOPTÉE** à l'unanimité, des membres présents et représentés.

Sens	Opération	Chapitre	Art	Nature	Montant
Dépenses	218 voirie	23	238	Avances et acomptes versés sur commandes d'immobilisations	8204.40
	222 Fournil boulangerie	23	2313	Immobilisations en cours	4700.00
	233 Amélioration bâtiments communaux	21	2132	Immeubles de rapport	- 4700.00
	148 Acquisition tracteur+ étrave	21	21571	Matériel roulant	17 280.00
	243 Acquisition et rénovation Modern Hôtel	21	2132	Immeubles de rapport	102 400.00
23		2313	Immobilisations en cours	108 754.00	
Recettes	218 voirie	23	238	Avances et acomptes versés sur commandes d'immobilisations	8204.40
	148 Acquisition tracteur+ étrave	13	1321	Subvention État	- 45 400.00
		16	1641	Emprunt	62 680.00
	243 Acquisition et rénovation Modern Hôtel	13	1321	Subvention État	105 577.00
		13	1322	Subvention Région	63 346.00
		16	1641	Emprunt	42 231.00

3-Fond de concours SDEE pour extension de réseau électrique (construction maisons Barlet et Loubat):

M. le Maire expose :

Suite à la demande concernant les travaux d'électrification désignés ci-après, un devis estimatif a été établi pour ce projet dont la réalisation relève de la compétence du SDEE.

Afin de financer cette opération opérations et en application des délibérations relatives à la participation des communes et de leurs groupements, le SDEE sollicite le versement d'un fonds de concours selon le plan de financement suivant :

Dépenses TTC		Recettes TTC	
Nature des travaux	Montant	Financement	Montant
Extension BTS résidences Loubat et Barlet à Chambon le Château (soit 50 mètres)	4 751,97 €	Participation du SDEE	3 751,97 €
		Fonds de concours de la commune (forfait extension<100ml)	1 000,00 €
Total	4 751,97 €	Total	4 751,97 €

APRES EN AVOIR DELIBERE, LE CONSEIL MUNICIPAL

ADOpte la proposition de M. le maire ;

4- Convention constitutive du groupement de commandes pour les travaux de voirie :

Le conseil municipal ;

Considérant l'intérêt pour les communes et communautés de communes, ainsi que le Syndicat Départemental d'Énergie et de génie civil de réseaux divers,

Considérant que le groupement de commandes permet à une pluralité de personnes publiques de se regrouper afin de passer conjointement un ou plusieurs marchés publics et qu'il est nécessaire de fixer les modalités de ce groupement par convention,

Considérant qu'il peut être confié à l'un ou à plusieurs des membres du groupement la charge de mener tout ou partie de la procédure de passation ou de l'exécution du marché public au nom et pour le compte des autres membres.

APRES EN AVOIR DELIBERE, LE CONSEIL MUNICIPAL

DECIDE de l'adhésion de la commune au groupement de commande précité

APPROUVE le projet de convention constitutive ci-annexée du groupement de commandes relatif à la réalisation de travaux de voirie et de génie civil de réseaux divers ;

AUTORISE M. Le Maire à signer cette convention ;

DESIGNE le SDEE coordonnateur du groupement et lui confie la charge de mener l'ensemble des procédures de passation et d'exécution des marchés issus du groupement de commandes pour le compte de la commune

5-Convention de fourniture d'eau par la commune de Saint Paul le Froid :

M. Le Maire rappelle à l'assemblée que la commune historique de Saint Symphorien achète de l'eau à la commune de Saint Paul le Froid, cette eau arrive au réservoir de la Brugère et alimente tous les villages sauf Verrières, Croisières et Malviala.

Jusqu'au 31 décembre 2019, la commune de saint Symphorien payait 15.00€/compteur à la commune de Saint Paul le Froid.

Après négociation, une nouvelle convention propose de fixer le tarif d'achat d'eau à 0.25€/m3 pour une distribution annuelle de 18250m3, ce qui correspond à un volume journalier de 50m3.

Ce montant sera indexé sur l'indice des prix à la consommation.

Cette convention sera conclue pour une durée de 30 ans.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés ,

Approuve les tarifs et conditions proposés par la commune de Saint Paul le Froid

Autorise Monsieur le Maire à signer la convention de fourniture d'eau par la commune de Saint Paul le Froid à la commune de Bel-Air-Val-d'Ance.

6- -Proposition d'acquisition de la « maison Bacon », route de Grandrieu, à Chambon le Château :

M. Le Maire présente à l'assemblée les éléments suivants :

Mme Bacon Annie, fille de Mme Bacon Jeanine, propriétaire de la maison jouxtant l'immeuble dit « maison Faisandier », route de Grandrieu et décédée l'automne dernier, souhaite vendre le bien dont elle a hérité.

Considérant que cette construction est étroitement imbriquée dans celle de la maison faisandier (toiture commune, écoulement des eaux usées unique, etc...),

Considérant le manque de logement disponibles à la location sur la commune,

M. Le Maire propose aux membres du conseil municipal que la commune fasse l'acquisition de ce bien, en vue de le mettre à la location,

Il propose un prix de 21 000.00€.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré et à, l'unanimité:

DECIDE de remettre à un ordre du jour ultérieur la délibération dans l'attente d'éléments complémentaires.

7-Demande d'acquisition sur « terrain Gaillard »- Route de Grandrieu:

Messieurs Clément Venet et Jérèmy Lahondès ont signifié par courrier et mail, leur intention d'acquérir une parcelle de terrain située sur le terrain Gaillard route de Grandrieu.

Elles seraient d'une contenance non précisée (de 1 000 à 3 000 m²) selon le prix de vente.

Ces parcelles sont destinées à la construction d'entrepôts servant à l'abri de matériel et d'ateliers ainsi que l'installation d'un Mobil Home pour M. Venet

Monsieur le Maire

PROPOSE aux membres du conseil municipal un prix de vente au m² de 10.00€/m² ou 5.00€/m² sous condition d'accord avec les acquéreurs pour une location des toits des constructions afin d'y poser des panneaux photovoltaïques. Cet accord, s'il a lieu, sera formalisé par écrit en concomitance avec l'acte de vente.

SOLLICITE l'autorisation des membres du Conseil municipal pour signer tous actes et documents relatifs à la vente du terrain pré-cité.

M. Le Maire précise que les frais de bornage restent à la charge des acquéreurs.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal donne un avis favorable à la mise en vente de terrain situé sur les parcelles n°1365, 498, 499 et 501 section B à Messieurs VENET et LAHONDES et autorise Monsieur le Maire à signer tous actes et documents relatifs à la vente.

8 Nouvelle présentation du projet photovoltaïque et demande de subventions :

Par délibération du 23 septembre dernier le conseil municipal s'est montré favorable au projet de pose de panneaux photovoltaïques sur le territoire de la commune (bâtiments municipaux et/ou privés), ainsi que sur les communes voisines de Saint Christophe d'Allier et Saint Bonnet-Laval.

Un plan de financement prévisionnel avait été adopté afin d'établir des demandes d'aides au financement de ce projet (DETR et FRI Région).

A ce jour le projet a été affiné et 8 sites seraient retenus pour une prévision de pose de panneaux.

Cependant, après contact pris auprès de la Région, il nous a été indiqué que les dépenses subventionnables s'appliquent seulement à la pose de panneaux sur des bâtiments municipaux tels que Mairie, Ecoles, garages communaux, à l'exclusion des salles des fêtes et des bâtiments appartenant à des privés.

M. Le Maire propose de se rapprocher :

- de la communauté de communes de Cayres Pradelles d'où est issue la SEML « Devès Ensoleillé » qui pilote l'installation de toitures photovoltaïques sur ce territoire.

- de l'Agence Locale de l'Energie et du Climat (Lozère Energie) qui propose conseils et expertises en matière d'énergies renouvelables.

Dans l'attente de plus amples informations, M. le Maire n'invite pas l'assemblée à prendre une nouvelle délibération.

9-Cession de voirie communale Mme Moulin – annulation délibération du 23/09/2020 :

Par délibération N° 20200223-DCM1 du 23 septembre dernier, le conseil municipal de Bel-Air-Val-d'Ance a accepté la cession à titre gratuit de 9m² de voirie communale au profit de Mme Moulin Solange.

Cette délibération a été rejetée au contrôle de légalité de la Préfecture de la Lozère au motif que les collectivités ne peuvent céder leurs biens à titre gratuit ou à l'euro symbolique ou pour un prix inférieur à leur valeur à des personnes poursuivant des fins d'intérêt privé.

Par conséquent, afin de régler, dans les meilleurs délais cette affaire en cours avec Mme Moulin,

Monsieur le Maire

PROPOSE aux membres du conseil municipal un prix de vente au m² de 15.00€

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal donne un avis favorable à la mise en vente des 9m² de voirie, au prix de 15.00€/m², à Madame Solange Moulin et autorise Monsieur le Maire à signer tous actes et documents relatifs à la vente

10-Proposition d'adoption d'un blason pour la commune nouvelle de Bel-Air-Val-d'Ance :

M. le Maire présente à l'assemblée une proposition de blason pour la commune nouvelle de Bel-Air-Val-d'Ance :



Quelques explications à propos de cette proposition de blason :

L'azur symbolise **l'Ance** qui sert de **trait d'union** entre les deux anciennes communes. **Les deux aquilons** sont le symbole héraldique des **vents**. Ils traduisent **Bel-Air**, l'endroit venteux car positionné sur un mont ouvert aux quatre vents d'où l'on a une vue sur les collines environnantes représentées par **les trois monts accolés**. **Les aquilons** soufflent dans **deux bouffadous** afin de rappeler la légende de **Bouffarel**, lieu où un berger aurait découvert que cet instrument magique utilisé par une sorcière permettait de raviver le feu. **L'abeille** est le symbole de **Saint-Symphorien**, martyr d'Autun, qui, avant d'être décapité par les romains, aurait eu le visage recouvert d'insectes et de scorpions.

(Ce saint est invoqué pour se débarrasser des insectes qui entrent dans l'œil.)

La clé et l'épée sont les éléments distinctifs de **Pierre et de Paul** ; ils sont les saints patrons de la paroisse de **Chambon-le-Château**.

La roue de moulin symbolise les nombreux bâtiments de ce type tout le long de l'Ance. **Les ornements sont deux branches de sapin de sinople, fruitées d'or**, mises en sautoir par la pointe et liées d'or pour symboliser **les forêts environnantes**. Le listel d'argent porte le nom de la commune en lettres majuscules de sable. **La couronne de tours** dit que **l'écu est celui d'une commune** ; elle n'a rien à voir avec des fortifications.

- Après en avoir délibéré, le Conseil municipal donne un avis favorable à l'adoption du blason présenté et autorise Monsieur le Maire à
 - déposer le blason auprès de la commission nationale de l'Héraldique et des archives Départementales
 - Effectuer toutes les diligences nécessaires à l'adoption de ce blason communal.

11-Participation de la commune aux transports scolaires – année 2019-2020 :

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que la Région Occitanie-Pyrénées-Méditerranée a maintenu les mesures mises en place lors de l'année scolaire précédente pour 2019/2020.

Les communes dans lesquelles sont domiciliés les élèves empruntant des transports scolaires journaliers et relevant de l'enseignement primaire **devront participer au financement du ramassage**.

L'assemblée municipale est invitée à se prononcer sur la continuation de ce système qui se traduit par le paiement d'une **participation égale à 20% du coût moyen départemental** d'un élève transporté (**2 054€** pour l'année scolaire 2019/2020), soit 410 € x 7 enfants domiciliés dans la commune.

- Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés, **APPROUVE** cette décision et, en conséquence, accepte de voter la quote-part communale de 2 870.00 €. Autorisation est donnée à M. le Maire de signer les pièces nécessaires.

Questions diverses :

- *Demande de concession cimetière Saint Symphorien :*

Mme Chaze, possédant une résidence secondaire à Verrières, a déposé une demande d'acquisition de concession pour le cimetière de la commune déléguée de Saint Symphorien.
Cette demande ne peut être honorée faute de place disponible dans le cimetière.

- *Rapport suite visite des locaux du bâtiment de la poste à Chambon le Château :*

M. le Maire, accompagné de M. Jean Pierre Braud, adjoint et Kevin Ranc, conseiller municipal ont effectué une visite complète des locaux de la poste à Chambon le Château (bureau + appartement 1^{er} étage).

Si le rez de chaussée est en bon état, l'appartement du 1^{er} étage nécessite des travaux de rénovation.
A la suite de cette visite, M. le Maire va demander une estimation de la valeur du bien auprès du service des domaines.